

LA VERSION DELIVREE ORALEMENT FAIT FOI (« CHECK AGAINST DELIVERY »)

**Déclaration de S.E. Olivier Belle, Représentant Permanent du Royaume de Belgique
auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) lors de la 29^{ème}
session de la Conférence des Etats parties sous le point de l'agenda n°8 (débat général)**

La Belgique tient, une fois encore, à saisir l'occasion du débat général pour remercier le Secrétariat technique et le directeur général pour leur professionnalisme et le respect des règles qui encadrent leur action. C'est sur ces bases solides que l'Organisation agit dans l'intérêt de l'ensemble de ses membres.

La compétence et le professionnalisme des organes directeurs sont d'autant plus essentiels que l'Organisation va devoir relever, à moyen et long terme, d'importants défis. À titre d'exemple, la Conférence de Rabat a levé le voile sur certains défis posés par la capacité prédictive exceptionnelle de l'intelligence artificielle.

Par ailleurs, les questions de gouvernance sont centrales pour la bonne conduite de l'Organisation. Garantir cette bonne gestion de l'Organisation implique, d'une part, de soutenir la proposition de budget 2025, dûment justifiée. D'autre part, le fonctionnement efficace de l'OIAC requiert une certaine flexibilité. À cet égard, la Belgique soutient fermement le renouvellement de la possibilité, pour le directeur-général, de réengager des inspecteurs. Conserver l'expertise au sein de l'Organisation est, en effet, un enjeu majeur. Enfin, sur le plan de la gouvernance, la Belgique soutient et salue le travail inclusif des ambassadeurs du Costa Rica et d'Allemagne visant à plus de prévisibilité et de transparence dans le processus d'accréditation des organisations non gouvernementales souhaitant participer aux travaux de l'Organisation. Elle regrette que le blocage par deux Etats n'ait pas permis à des propositions de texte, raisonnables et dictées par le bon sens, d'être agréées.

Concernant le dossier syrien, nous ne pouvons que rappeler l'importance que l'Organisation puisse mener à bien sa mission de contrôle des déclarations initiales. À cet égard, la Belgique est préoccupée par l'ouverture récente de deux nouvelles « questions en suspens » suite à l'analyse préliminaire des échantillons collectés par l'équipe d'évaluation de la déclaration initiale syrienne (DAT) et nous restons préoccupés, plus généralement, par le manque de coopération de bonne foi de la part de la SY.

Concernant le dossier russo-ukrainien, nous avons pris connaissance du rapport publié le 18 novembre 2024 par l'OIAC relatif à la visite d'assistance technique menée en Ukraine. Nous notons avec gravité et indignation que ce rapport confirme la présence d'un agent anti-émeute (CS) sur la ligne de front.

Cette substance a été identifiée dans des échantillons prélevés dans des tranchées ukrainiennes. Nous condamnons cette violation de la norme dans les termes les plus forts.

Nous saluons, par ailleurs, la précision et la méticulosité du rapport du Secrétariat technique ainsi que la coopération totale de l'Ukraine avec l'organe technique de cette Organisation.

A contrario, nous ne pouvons que constater que les allégations que la Russie porte contre l'Ukraine demeurent sans fondement aucun, que la Russie se dispense d'impliquer le Secrétariat technique dans ses prétendues recherches et analyses, que celles-ci ne respectent d'ailleurs pas les principes élémentaires de chaîne de traçabilité et documentation de provenance des échantillons examinés.

En outre, malgré l'avis clair du directeur juridique de cette Organisation livré lors du 107^{ème} Conseil exécutif, la Russie continue, dans sa note verbale du 12 novembre 2024, à abuser de l'accréditation de son laboratoire militaire pour tenter de donner une crédibilité à ses prétendues analyses, effectuées pourtant à titre national et totalement en-dehors du cadre de cette Organisation.

Il va de soi que seules les allégations confirmées par le Secrétariat technique en sa qualité d'agent neutre au service de la véracité des faits, et dans le respect des procédures, peuvent être considérées comme établies.

Dans ce contexte de violation de la norme, documentée par le travail du Secrétariat technique, il serait inconcevable de réhabiliter la Russie au sein du Conseil exécutif. Pour cette raison, et eu égard à leur qualité intrinsèque de membres engagés et responsables de cette Organisation, la Belgique exprime son plein soutien aux candidatures au Conseil exécutif de la République tchèque et de la Macédoine du Nord.

Pour conclure, vous pouvez être assuré que la Belgique cherche à contribuer, au mieux de ses capacités, aux travaux importants de cette Organisation et de l'actuelle Conférence. Il s'agit là d'une préoccupation originelle de notre pays de vouloir doter le monde d'une organisation apte à lutter contre la réémergence des armes chimiques.

M. Olivier Belle
Ambassadeur
Représentant permanent de la Belgique
auprès des institutions internationales à La Haye